



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL
COMMUNAL DE BUCHILLON

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2/2022

Relatif au réaménagement de la place de la salle de gym - Demande de crédit de CHF 63'000.-

Dans sa séance du 15 mars 2022, le Conseil communal de Buchillon :

- vu le préavis municipal N°2/2022
- ouï le rapport de la Commission des finances
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide par 23 voix, pas d'avis contraire et 4 abstentions, d'amender le texte du préavis municipal N°2/2022 avec les modifications suivantes :

- a) remplacer les plaques de granit par du bois
- b) maintenir un éclairage indirect

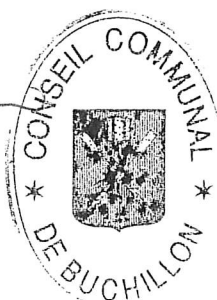
Décide d'accepter le préavis municipal N°2/2022, ainsi amendé par 26 voix, pas d'avis contraire et une abstention :

- 1) d'adopter le préavis N°2/2022 amendé ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux relatifs au réaménagement de la place de la salle de gymnastique ;
- 3) d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 63'000.- pour réaliser ces travaux ;
- 4) d'autoriser la Municipalité à adjudger jusqu'à concurrence du montant annoncé ;
- 5) d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement au moyen de la trésorerie courante ;
- 6) d'amortir en puisant sur le fonds de réserve général.

CERTIFIE CONFORME

La Présidente :

Annabel Pulcrano



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

Sandra Breitling

Buchillon, le 15 mars 2022